



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Lundi 14 Avril 2025

Date de convocation

Le 04 Avril 2025

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

Présents..... 12

Votants..... 12

DL-2025 - 05

Objet

**Compte administratif
2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Dix Avril à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Monsieur Jean-Claude VILLAIN. Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUEREZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Monsieur Frédéric DEROT, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Monsieur Bruno MOUFTIEZ,

Étaient Absentes :

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loëtitia ARENA.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2024 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Trésorier Principal transmis par les services de la trésorerie principale,

Vu les résultats dégagés du compte de gestion 2024 et repris dans les résultats reportés du compte administratif 2024,

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU C
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 14 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 059-265903831-20250414-005-BF

Vu le Compte Administratif 2024 présenté par le Président du Conseil d'Administration, Considérant que les résultats de l'exercice du compte administratif et du compte de gestion 2024 sont identiques

Le compte administratif retrace l'exécution du budget du CCAS de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 579 772.32 €
 - Recettes : 516 979.34 €
- Soit un solde d'exécution de – 62 792.98 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 3 783.01 €
 - Recettes : 40 527.41€
- Soit un solde d'exécution de 36 744.40 €

Total :

- Dépenses : 583 555.33 €
- Recettes : 557 506.75 €

Il est proposé au Conseil d'Administration, hors présence de Monsieur le Président,

- D'approuver le compte administratif 2024 du CCAS de la ville de Marly.

Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Monsieur Joël Quentin,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

- Approuve le compte administratif 2024 du CCAS de la ville de Marly.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le

Transmis en Sous-préfecture le 25/04/2025.....

Document exécutoire à compter du 25/04/2025

Notifié à l'intéressé le

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2024
CCAS DE LA VILLE DE MARLY**



1 Rappel réglementaire

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles

Le compte de gestion, quant à lui, est établi par le comptable public de la collectivité.

Le vote du Conseil d'Administration arrêtant les comptes, doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le vote du compte administratif est prévu le 10 avril 2024.

2 La section de fonctionnement

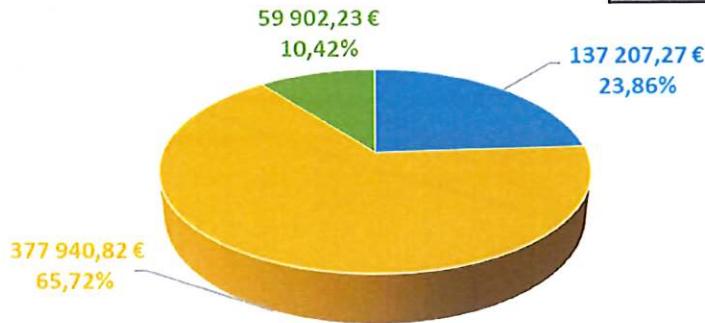
2.1 Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses d'énergie des bâtiments, des fournitures diverses, des prestations de services, des aides octroyées, des traitements des agents territoriaux et des subventions versées.

Les dépenses de fonctionnement ont évolué de 15.19% et se répartissent comme suit :

Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024	Variation CA2024/2023
011 - Charges à caractère général	45 402,22 €	71 924,07 €	86 035,70 €	101 250,45 €	137 207,27 €	35,51%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	147 036,65 €	202 627,19 €	255 551,13 €	305 768,22 €	377 940,82 €	23,60%
65 - Autres charges de gestion courante	45 567,12 €	27 622,42 €	48 165,43 €	96 317,92 €	59 902,23 €	-37,81%
Total dépenses Réelles de fonctionnement	238 005,99 €	302 173,68 €	389 752,26 €	503 336,59 €	575 050,32 €	14,25%
042 - Opération ordre transfert entre sections					4 722,00 €	
Total dépenses ordre de fonctionnement					4 722,00 €	
Total dépenses de fonctionnement	238 005,99 €	302 173,68 €	389 752,26 €	503 336,59 €	579 772,32 €	15,19%

Dépenses réelles de fonctionnement CA 2024



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel, frais assimilés
- 65 - Autres charges de gestion courante

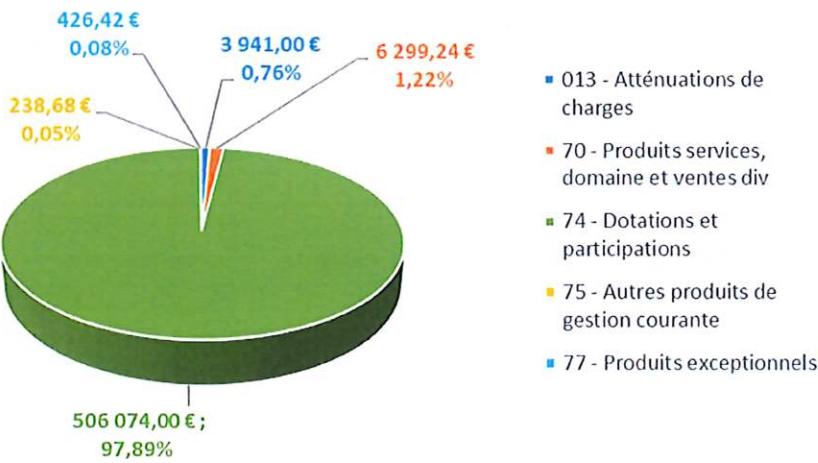
2.2 Les recettes de fonctionnement

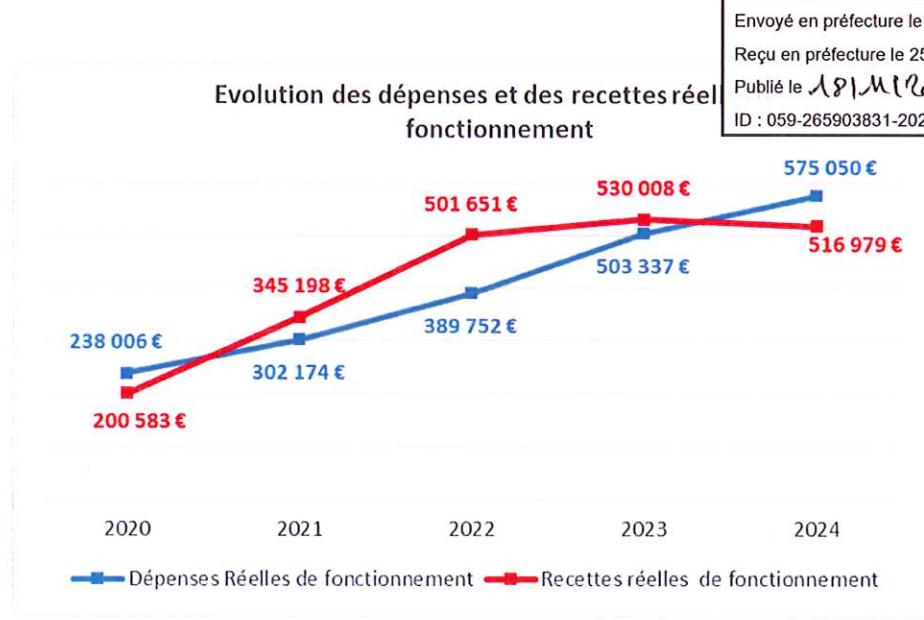
Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits encaissés au titre de la quote-part des concessions cimetière (1/3 des redevances), des prestations sociales, des subventions perçues dont la subvention communale.

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 2,46 % et se répartissent comme suit :

Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024	Variation CA2024/2023
013 - Atténuations de charges			3 510,00 €	1 125,53 €	3 941,00 €	250,15%
70 - Produits services, domaine et ventes div	7 949,99 €	9 555,32 €	9 947,10 €	8 329,79 €	6 299,24 €	-24,38%
74 - Dotations et participations	184 000,00 €	330 667,00 €	484 232,24 €	520 432,64 €	506 074,00 €	-2,76%
75 - Autres produits de gestion courante	0,74 €	2,00 €	2,31 €	2,01 €	238,68 €	
77 - Produits exceptionnels	8 632,53 €	4 973,54 €	3 959,38 €	117,84 €	426,42 €	261,86%
Total recettes de fonctionnement	200 583,26 €	345 197,86 €	501 651,03 €	530 007,81 €	516 979,34 €	-2,46%

Recettes réelles de fonctionnement CA 2024





Les résultats d'exécution 2024 de la section de fonctionnement s'établissent de la manière suivante :

- Dépenses : 579 772,32 €
- Recettes : 516 979,34 €

3 La section d'investissement

Le budget d'investissement correspond à l'achat de biens mobiliers et de matériel divers (informatique...).

En 2024, les dépenses réalisées en section d'investissement s'élèvent à 3 783,01 € et les recettes à 40 527,41 € (dont 35 805,41 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »).

4 Les résultats de clôture

Après validation des comptes auprès du comptable public, le CCAS de la ville de Marly présente :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	579 772,32 €
Recettes	516 979,34 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 62 792,98 €
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	141 432,44 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	78 639,46 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Recettes dont affectation du résultat au 1068	40 527,41 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	36 744,40 €
Résultat de l'exercice précédent (ligne 001 du CA)	- 35 805,41 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (ligne 001)	938,99 €

Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat de clôture section investissement (ligne 001 en recette d'investissement)	938,99 €
Restes à réaliser dépenses	- 183,48 €
Résultat clôture + rar	755,51 €
Besoin de financement	- €
Excédent de financement	755,51 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire	78 639,46 €
En couverture du besoin réel de financement	- €
Total 1068 (recette investissement)	- €
Exécdent reporté (ligne 002 en recette)	78 639,46 €
TOTAL AFFECTE	78 639,46 €

Récapitulatif

En fonctionnement :

Dépenses : 579 772.32 €
 Recettes : 516 979.34 €

Soit un résultat d'exercice déficitaire de 62 792.98 €

En investissement

Dépenses : 3 783.01 €
 Recettes : 40 527.41 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 36 744.40 €.

En 2024, le montant des restes à réaliser s'établit comme suit :

Dépenses : 183.48 €

